

CERTIFICAT ARMATURE DE SECURITE

Conformément au Règlement d'Homologation de la FIA pour armatures de sécurité

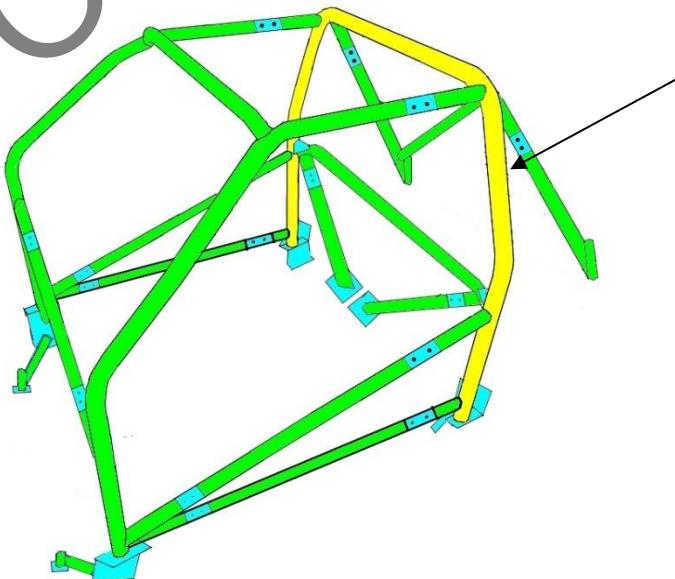
Le présent Certificat est valable uniquement pour l'armature de sécurité portant le numéro de série indiqué à la page 7

Constructeur d'armature de sécurité	<u>MATTER</u>
Adresse	<u>MATTER</u> <u>15 Rue de Piscop</u> <u>95350 Saint Brice sous Foret</u>
N° de téléphone + e-mail	<u>0134041428 / guycounil@matter-motorsport.fr</u>

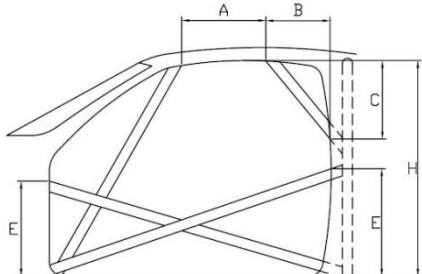
La structure indiquée sur la présente fiche est construite pour le véhicule suivant :

Marque	<u>MARCOS</u>	Modèle	<u>MINI MARCOS</u>	Année / Identification du modèle	<u>1968</u>
Numéro(s) d'homologation du véhicule *	<u>242</u> *s'il y a lieu				

Dessin en vue de ¾ face de la structure complète montrant la plaque d'identification



DETAILS DE LA STRUCTURE

**A =**

mm

B =

mm

C =

mm

E =

230

mm

H =

645

mm

(chiffre le plus élevé uniquement)
Toutes les dimensions à +/- 5mm

Toutes dimensions ± 0.1 mm	Arceau de sécurité principal	Arceau de sécurité avant / latéral	Jambes de force arrière	Arceau de sécurité principal Entretoises diagonales
Diamètre extérieur	45 mm	40 mm	40 mm	40 mm
Epaisseur de la paroi	2,5 mm	2 mm	2 mm	2 mm
Méthode de fixation à la coque	Soudé			
Poids de l'armature de sécurité, fixations y compris	35 kg			

Le présent document est valable uniquement s'il est complété dans son intégralité et délivré en tant que document original validé par **FFSAV** (l'ASN de délivrance).

Il doit être présenté, dans son intégralité, sur demande à la FIA ou aux représentants de l'ASN ou aux commissaires techniques de l'épreuve.

L'autorisation de cette fiche par l'ASN de délivrance certifie que la structure figurant dans le présent document est conforme aux exigences fondamentales en matière de résistance et de configuration du Règlement d'Homologation de la FIA pour armatures de sécurité.

Il ne certifie pas que la structure est conforme aux exigences d'une épreuve ou d'un règlement technique donnés.

Le présent Certificat ne sera plus valable si la structure est modifiée de quelque façon que ce soit par rapport à la conception figurant dans le présent document.

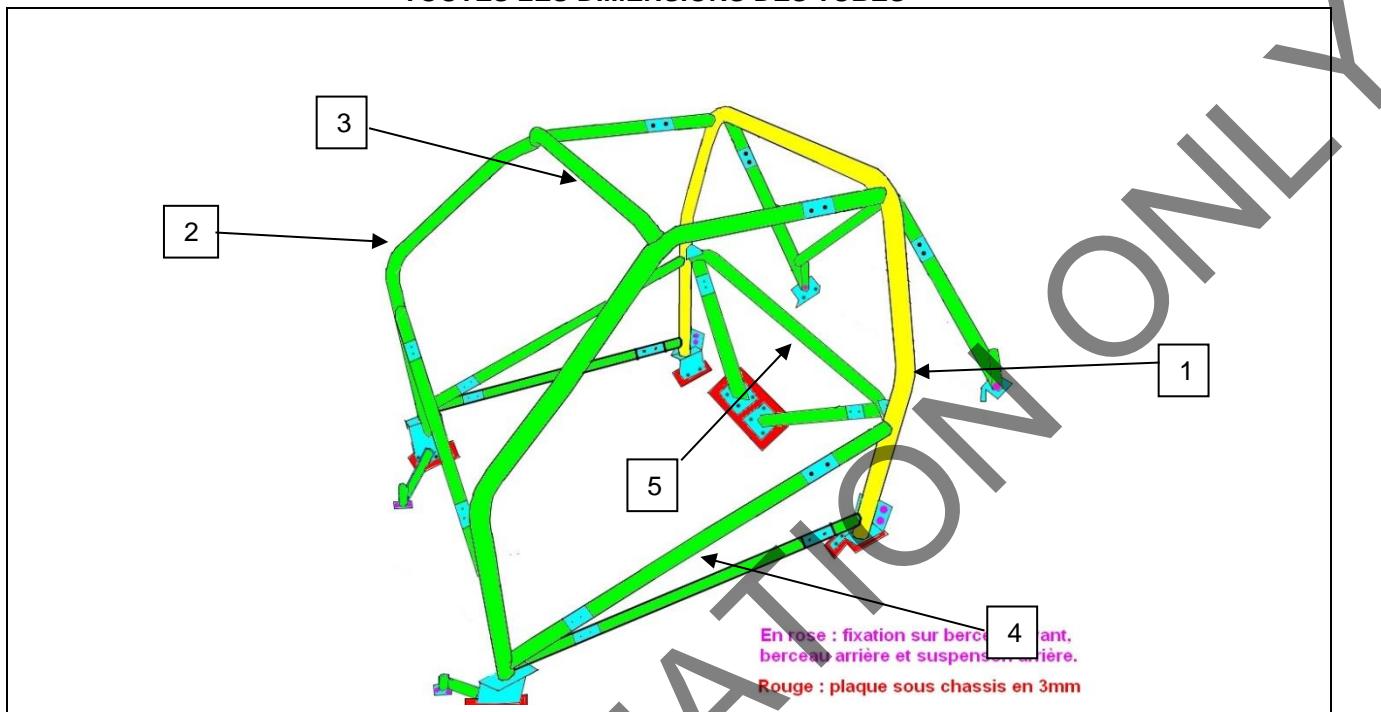
RESERVE A L'ASN DE DELIVRANCE

Nom du responsable délivrant l'autorisation	Patrick BAUSOLA	/
Position	DIRECTEUR ADJOINT SERVICE TECHNIQUE	
Signature	/	
Date	16 / 05 / 2022	

Remarques / Restrictions (Réservé à l'ASN de délivrance)

Exemplaire Database FIA

**DESSIN AVEC NUMEROTATION DE LA STRUCTURE DE L'ARMATURE DE SECURITE MONTRANT
TOUTES LES DIMENSIONS DES TUBES**



Toutes dimensions $\pm 0.1\text{mm}$		Montrer l'emplacement de chaque type sur le dessin			
Tube / Entretoise	Numéro	Nuance de l'acier	Diamètre extérieur	Epaisseur de la paroi	Résistance à la rupture min.
Arceau principal	1	<u>25CD4 BK+S</u>	45 mm	2,5 mm	850 N/mm ²
Arceau Avant / Latéral	2	<u>25CD4 BK+S</u>	40 mm	2 mm	850 N/mm ²
Renforts de toit	3	<u>25CD4 BK+S</u>	40 mm	2 mm	850 N/mm ²
Entretoise de porte	4	<u>25CD4 BK+S</u>	40 mm	2 mm	850 N/mm ²
Barre de harnais	5	<u>25CD4 BK+S</u>	40 mm	2 mm	850 N/mm ²
Autres tubes		<u>25CD4 BK+S</u>	40 mm	2 mm	850 N/mm ²
			mm	mm	N/mm ²
			mm	mm	N/mm ²
			mm	mm	N/mm ²
			mm	mm	N/mm ²
			mm	mm	N/mm ²
			mm	mm	N/mm ²
			mm	mm	N/mm ²
			mm	mm	N/mm ²
Longueur totale de tous les tubes < 40 mm diamètre extérieur		0 m	<u>15 m maximum</u>		

PHOTO 1

VUE DE ¾ FACE DE LA VOITURE

**PHOTO 2**

VUE DE ¾ ARRIERE DE LA VOITURE

**PHOTO 3**

VUE DE COTE DE LA VOITURE

**PHOTO 4**FIXATION DE L'ARCEAU DE SECURITE PRINCIPAL
AU PLANCHER**PHOTO 5**FIXATION DE LA JAMBE DE FORCE ARRIERE A LA
CARROSSERIE**PHOTO 6**FIXATION DE L'ARCEAU DE SECURITE AVANT AU
PLANCHER

PHOTO 7

FIXATION DE L'ARCEAU DE SECURITE AVANT AU MONTANT "A"

**PHOTO 8**

FIXATION DE L'ARCEAU DE SECURITE PRINCIPAL AU MONTANT "B"

**PHOTO 9**

FIXATION A LA SUSPENSION AVANT

**PHOTO 10**

ENTRETOISE LATERALE DE PORTE - PILOTE

**PHOTO 11**

ENTRETOISE LATERALE - CO-PILOTE



PHOTO 12
FIXATION DES SANGLES D'EPAULES – PILOTE



PHOTO 13
FIXATION DES SANGLES D'EPAULES – CO-PILOTE



PHOTO 14
POSITION DE LA PLAQUE D'IDENTIFICATION



PHOTO 15
DETAILS DE LA PLAQUE D'IDENTIFICATION



PHOTO 16
AUTRES DETAILS DE L'ARMATURE



PHOTO 17
AUTRES DETAILS DE L'ARMATURE





NUMERO DE CERTIFICAT DE L'ASN

VH-063

V.I.N. ou Numéro d'identification du châssis	/
Numéro d'identification de l'armature de sécurité	VH 063

DETAILS ET DECLARATION DU CONSTRUCTEUR :

Je déclare que la structure de l'armature de sécurité décrite sur la présente fiche et installée sur le véhicule indiqué ci-dessus :

- a été construite et installée conformément aux spécifications et à la conception figurant dans le présent document ;
- a été construite de sorte que tous les éléments de la conception de l'armature de sécurité, y compris les exigences en matière de configuration et de résistance et les joints et fixations soudés et démontables, soient conformes aux exigences du Règlement d'Homologation de la FIA pour armatures de sécurité ;
- a été identifiée par une plaque gravée portant le nom ou le logo du constructeur, le numéro de certificat de l'ASN et un numéro de série unique du constructeur.

Nom du constructeur	<u>MATTER</u>
Adresse	<u>MATTER</u> <u>15 RUE DE PISCOP</u> <u>95350 SAINT BRICE SOUS FORET</u>
N° de téléphone + e-mail	<u>0134041428 / guycounil@matter-motorsport.fr</u>
Signature :	/
Nom du signataire #:	Guy Counil

AGENT DU CONSTRUCTEUR : (Pour les armatures de sécurité installées par un Agent)

L'Agent ci-après est autorisé à agir au nom du constructeur pour installer cette conception d'armature de sécurité.

Nom de l'Agent	_____
Adresse	_____

N° de téléphone + e-mail	_____

Instructions pour l'installateur de l'armature de sécurité

L'ASN peut faire figurer ici toutes les instructions qu'elle souhaite pour l'établissement du Certificat.



NUMERO DE CERTIFICAT DE L'ASN

VH-062

DOSSIER SUPPLEMENTAIRE POUR LA CERTIFICATION D'UNE ARMATURE DE SECURITE

Note aux demandeurs : Toutes les informations contenues dans le présent Dossier supplémentaire seront traitées confidentiellement par la **FFSA** et aucune information contenue dans la présente fiche ne sera divulguée sans l'autorisation du demandeur, sauf lorsque requis par la FIA ou des organismes officiels.

Le présent certificat ne sera plus valable si la structure est modifiée de quelque façon que ce soit par rapport à la conception figurant dans le présent document.

DETAILS ET DECLARATION DU CONSTRUCTEUR :

Je déclare, que toutes les structures de l'armature de sécurité construites selon la conception décrite sur la présente fiche :

- seront construites par mes soins, ou sous ma supervision, ou par mon agent autorisé conformément aux spécifications et à la conception figurant dans le présent document ;
- seront construites de sorte que tous les éléments de la conception de l'armature de sécurité, y compris les exigences en matière de configuration et de résistance, les joints et fixations soudés et démontables, soient conformes aux exigences du Règlement d'Homologation de la FIA pour armatures de sécurité ;
- seront identifiées par une plaque gravée portant le nom ou le logo du constructeur, le numéro de certificat de la **FFSA** et un numéro de série unique du constructeur.

Nom du constructeur	<u>MATTER</u>
Adresse	<u>MATTER</u> <u>15 Rue de Piscop</u> <u>95350 Saint Brice sous foret</u>
Téléphone n° + e-mail	<u>0134041428 / guycounil@matter-motorsport.fr</u>
Signature	/
Nom du signataire	<u>Guy Counil</u>
Date	<u>06</u> / <u>05</u> / <u>2022</u>



NUMERO DE CERTIFICAT DE L'ASN

VH-062

CENTRE D'ESSAI OU RAPPORT DE LA SOCIETE D'INGENIERIE

Si un rapport est requis, prière de fournir les informations ci-après et de soumettre le rapport avec la présente demande :

Nom du Centre d'essai reconnu par la FIA ou Société approuvée par la FIA pour le calcul des armatures de sécurité	_____
Numéro du rapport d'essai	_____
Date de l'essai ou de la publication du rapport	_____
Référence du rapport de calcul	_____
Date du calcul ou de la publication du rapport	_____

DOSSIER CONSTRUCTEUR

Votre ASN peut vous demander de soumettre un Dossier Constructeur ou de fournir d'autres informations si vous n'avez pas été précédemment autorisé à construire des armatures de sécurité. Prière de contacter votre ASN pour vérifier quelles exigences, le cas échéant, peuvent être imposées avant la délivrance du présent Certificat.